

## Editorial

Par le Conseil d'administration de la section apicole du GDS44

Chères adhérentes, chers adhérents,

Malgré un début de saison marqué par des pertes toujours trop importantes, 2018 comptera parmi les bonnes, voire très bonnes années. Les ruches étaient en bonne santé, l'élevage a été favorisé par une météo clémente et la production a été au rendez-vous durant toute la saison, certains ont même pu récolter du miel d'acacia de Loire-Atlantique, ce qui n'arrive pas tous les ans!

La bonne santé de nos colonies, fondement du GDS, passe notamment par une ressource alimentaire abondante et de bonne qualité.

Apiculteurs, nous avons un rôle à jouer quant à la répartition de nos ruches pour leur assurer une ressource naturelle abondante le plus longtemps possible durant la saison. La tâche n'est pas si simple car le nombre de ruches progresse tandis que le potentiel mellifère stagne voire régresse dans certains cas. Réjouissons-nous d'avoir de nouveaux collègues, source d'échange, de partage, de stimulation, mais restons attentifs à ce que la disposition de nos cheptels soit le plus possible en adéquation avec les ressources environnementales.

Se pose également la question de la qualité de ces ressources. La diversité, salutaire pour nos colonies, a énormément diminué depuis quelques dizaines d'années. L'usage des pesticides affaiblit nos abeilles, les rendant plus vulnérables face à leurs ennemis naturels. Dans cette optique, le conseil d'administration du GDS entame un travail de rapprochement auprès des agriculteurs afin dans un premier temps de mieux appréhender les exigences et les craintes de chacun. Nos abeilles sont d'excellents indicateurs de la qualité de notre environnement, gageons qu'une connaissance réciproque entre apiculteurs et agriculteurs renforcera un partenariat incontournable.

L'équipe des TSA est à pied d'œuvre cet hiver pour effectuer les visites auprès de chacun d'entre vous dans le cadre de notre Plan Sanitaire d'Élevage. Si ce n'est déjà fait, vous serez prochainement contactés, à nouveau une occasion de mieux se connaître !

L'équipe du GDS44 vous invite à une matinée d'informations sanitaires le 26 janvier. Nous espérons vous y voir nombreux. Vous trouverez plus de détails dans cette lettre d'information.

D'ici là bon hivernage et joyeuses fêtes.





**DÉCLAREZ VOS RUCHES**  
ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

CONNAÎTRE LE COUT DE LA PRODUCTION

UN

623 apiculteurs ont déclaré 8470 colonies d'abeilles sur la Loire Atlantique l'année passée.

**Dernière ligne droite pour déclarer vos colonies si vous ne l'avez pas déjà fait, c'est jusqu'au 31 décembre et sur le site [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)**

**VOUS CONSTATEZ DES MORTALITÉS OU DES AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES**

DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à TOMAA Pays de la Loire  
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abesselle)

OMAA

UN NUMÉRO : 02 41 69 80 09

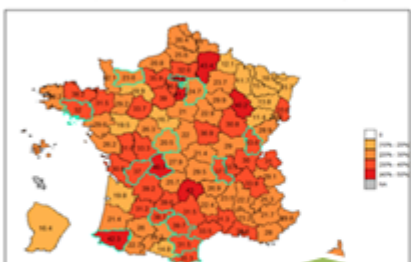
### L'OMAA

- 165 déclarations ont été enregistrées en Pays de la Loire sur la première année de la phase pilote de ce projet d'observatoire. Une communication sera réalisée à l'OVSA, nous ne manquerons pas de vous communiquer les premiers éléments.

Figure 3. Estimation des taux de mortalité hivernale des colonies d'abeilles en fonction des départements (toutes catégories de tailles d'exploitations apicoles confondues ; cette estimation tient compte du taux de réponses à l'enquête par catégorie de taille des exploitations apicoles).

Les chiffres indiqués correspondent au taux pondéré de mortalité des colonies au cours de l'hiver 2017-2018 calculé par département.

NB : les départements dans lesquels l'intervalle de confiance du taux de mortalité est supérieur à +/- 20 % sont indiqués en bleu vert (cela ne veut pas dire que le nombre de réponses est faible ou insuffisant pour l'estimation du taux de mortalité).



Résultats de l'enquête mortalité : disponible à l'adresse : <https://www.platforme-esa.fr/article/mortalite-des-colonies-d-abeilles-domestiques-pendant-l-hiver-2017-2018>

Une enquête mortalité hivernale a été réalisée en 2018 par l'Etat. 13 631 apiculteurs (soit environ 30% des apiculteurs français) y ont répondu. Le taux moyen de mortalité des colonies durant l'hiver 2017-2018 a été estimé à 29,4 % en France et à 29.6% sur la Loire Atlantique. Une enquête similaire avait été réalisée auprès de vous adhérents à la section apicole du GDS44. Vous étiez 180 à répondre à notre enquête. 26.9% des colonies ont été déclarées mortes en moyenne au cours de l'hiver 2017-2018 (32% des ruchettes et 25.9% des ruches).



### Varroa :

- Soyez vigilants, réalisez vos comptages : c'est essentiel pour la surveillance de vos colonies (**à nous retourner pour le suivi collectif de l'efficacité des traitements sur le département**). Un traitement de rattrapage idéalement en ce moment peut être nécessaire.



### Frelon asiatique :

- Vous êtes environ 70 à nous avoir envoyé vos observations frelons sur vos ruchers. Elles vont être mises en relation avec les destructions de nids sur le département.
- **On vous sollicite une nouvelle fois pour nous signaler les nids non détruits que vous avez pu repérer aujourd'hui.** Vous pouvez nous communiquer ces informations par mail : [gds44@reseaugds.com](mailto:gds44@reseaugds.com)



### Aethina tumida :

- Le petit coléoptère des ruches a été détecté pour la première fois en Italie en septembre 2014 et est maintenant installé.
- Une suspicion d'introduction du petit coléoptère par l'importation de reines d'abeilles d'Argentine avait été émise en France en avril 2018. Les conclusions de l'ensemble des visites de surveillance conduites dans les ruchers destinataires des reines importées se sont révélées favorables. Des investigations complémentaires par la suite ont permis de conclure sur la nature des œufs détectés qui n'étaient pas des œufs d'*Aethina tumida*. La France reste indemne de ce petit coléoptère.
- **Afin de maintenir la vigilance un réseau de ruchers sentinelles s'est mis en place par la section apicole du GDS44 sur le département. Aucun cas n'a été signalé sur cette année de surveillance.**



# Quelques bases sur Les besoins alimentaires des abeilles (1<sup>ère</sup> partie)



L'alimentation est la clé pour un bon développement et une bonne santé des colonies. Elle provient principalement du butinage. Les besoins en sucres, protéines, graisses, vitamines, minéraux et en eau doivent être couverts par le travail des butineuses. L'environnement que l'on impose à nos colonies est donc déterminant tout au long de la saison pour assurer les ressources alimentaires de la colonie.

## Les besoins en eau

L'eau est indispensable pour assurer une humidité suffisante pour le bon développement du couvain mais aussi refroidir le couvain lors de fortes chaleurs.

Il n'existe pas de réserves d'eau au sein de la colonie. L'eau est soit :

- récupérée de l'apport de nectar (riche en eau : 35 à 85% d'eau),
- ramenée par des butineuses d'eau (points d'eau, rosée, guttation,...) notamment en période de pénurie de nectar, lors de besoins importants pour les soins au couvain.



Eviter le manque d'eau :

- s'assurer de la disponibilité en eau à proximité (mettre à disposition des abreuvoirs afin de limiter les déplacements si nécessaire) pour réduire le risque de recueil d'eaux impropres
- Eviter de placer les ruches en plein soleil
- Avoir des toits isolés

Eviter les excès d'eau :

- S'assurer d'une bonne ventilation de la ruche pour éviter les risques de condensation notamment en lien avec les écarts de températures extérieures et intérieures en hiver



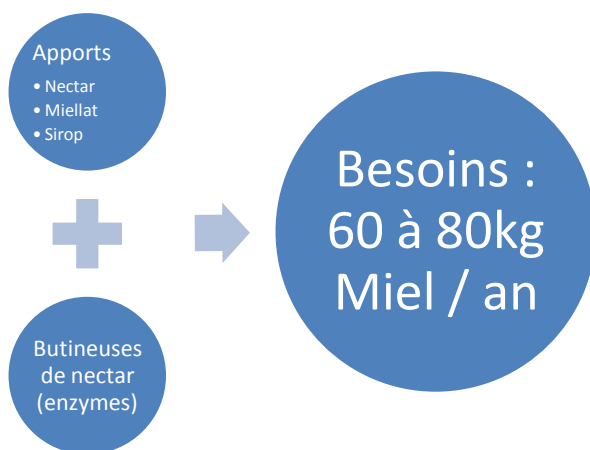
## Les besoins en sucres

Les besoins en sucre sont les **apports énergétiques de la colonie**.

Une colonie consomme environ entre 60 et 80 kg de miel par an (consommation hivernale de 19 à 25 kg). Les besoins sont essentiellement assurés par le nectar (concentration le plus souvent entre 25 et 40% de sucres) et le miellat mais aussi par le pain d'abeilles qui contient 30 à 35% de sucres.

Les ressources sont très fluctuantes en saison en termes de quantité et de qualité cela en lien avec :

- La disponibilité en fleurs (abondance et diversité),
- Les conditions climatiques (température, ensoleillement, vent) qui peuvent avoir à la fois des effets sur les conditions de butinage des abeilles et la production de nectar par les fleurs,
- La colonie (conditions propices au butinage, état sanitaire des colonies, force et structure de la colonie).



- S'assurer de la suffisance en ressources alimentaires dans un secteur en relation avec le nombre de colonies présentes
- S'assurer que les réserves sont en concordance avec la force de la colonie tout au long de la saison.
- Sélectionner des souches autonomes

En cas de manque de réserves, une alimentation artificielle des colonies peut être nécessaire.





# Focus sur l'alimentation artificielle sucrée de l'abeille

Les apports sucrés artificiels aux abeilles ont plusieurs objectifs :

- compléter en premier lieu des réserves insuffisantes
- mais également stimuler la colonie à certaines périodes de l'année (stimulation de la ponte, de l'activité de butinage, du comportement hygiénique,...).

Les apports alimentaires sucrés de l'abeille doivent tout de même rester réfléchis car ils peuvent ne pas être anodins pour l'abeille.

Le nourrissage artificiel sucré peut être réalisé soit à partir de miel, de sirop ou de candi.

Le miel est idéal en termes de nourrissage de l'abeille. Il est très digeste, ne présente aucun effet néfaste pour l'intestin de l'abeille. Cependant il n'est pas sans risque. Il faut être vigilant à ce que le miel ne soit pas fermenté sinon il peut être toxique pour l'abeille (Attention aux HMF). Le miel peut également être vecteur d'agents pathogènes et par exemple contenir des spores de loque américaine.

Le candi est quant à lui un nourrissage d'urgence. Il est utilisé immédiatement et n'est pas stocké par la colonie. Il est intéressant en période hivernale pour une utilisation immédiate lors de réserves insuffisantes pour la survie de la colonie ou comme stimulant.

Enfin, il existe différents types de sirops sur le marché. Suivant la période de l'année et l'objectif de ces apports de sirops, les sirops doivent être plus lourds pour faciliter le travail de déshydratation avant la mise en hivernage et plus léger lorsqu'ils sont utilisés en saison.

Certaines études ont mis en avant une espérance de vie plus réduite pour des abeilles nourries au sirop par rapport à du miel.

Les abeilles digèrent les sucres simples. Elles sont donc capables d'utiliser le glucose, le fructose (très présent dans la nature), le saccharose qu'elles peuvent, grâce à leurs enzymes, décomposer en glucose et fructose mais il est beaucoup plus compliqué voire impossible pour elles de digérer les sucres plus complexes. Il est donc important de les limiter. Pour les sirops du commerce, un simple examen de l'étiquette vous permettra d'éviter les sirops contenant de nombreux polysaccharides. Pour tous les apports sucrés il faut être vigilant au taux d'HMF. Sur les sirops du commerce, ils sont aujourd'hui fréquemment communiqués. Le taux d'HMF doit être inférieur à 30-40.

## C'est quoi les HMF ?

Le taux d' HMF (hydrométhylfurfural) est issu de la dégradation des sucres simples et plus particulièrement du fructose. L'acidité et une teneur en eau élevée favorisent cette transformation, mais l'excès de chaleur et un entreposage prolongé sont des facteurs encore plus importants dans ce processus. Il faut être vigilant lors de la fabrication de sirops maisons !

## Rendez-vous à ne pas manquer :



 **GDS**  
Loire-Atlantique

Vous êtes invités à la réunion d'information  
de la section apicole du GDS de Loire Atlantique

Venez échanger avec nous !  
Le Samedi 26 janvier de 9H30 à 12H30  
Salle de l'Erdre / La Papinière  
À Sucé sur Erdre